



Cette lettre d'actualités sociales de la promotion Gisèle Halimi est marquée par le meurtre d'une travailleuse sociale, Madame Audrey ADAM, conseillère en économie sociale et familiale du département de l'Aube, dans le cadre de ses fonctions. Les élèves administrateurs s'associent au deuil des agents du département de l'Aube, de l'ensemble des travailleurs sociaux et des acteurs engagés quotidiennement dans le champ social, et ont une pensée pour la victime et ses proches.

Actualités sociales hebdomadaires, "Audrey Adam, le deuil et la nation", 21 mai 2021, <https://www.ash.tm.fr/hebdo/3210/editorial/audrey-adam-le-deuil-et-la-nation-670023.php>

Le Monde, "Après le meurtre d'une travailleuse sociale, l'hommage de ses pairs", 18 mai 2021, https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/18/apres-le-meurtre-de-l-une-des-leurs-la-colere-des-travailleurs-sociaux_6080582_3224.html

1. Travail social

Toujours plus de besoins et plus de turn-over dans le secteur de l'aide à domicile: une situation insoutenable ?

D'après une étude du Céreq, le nombre de contrats de moins d'un mois dans le secteur de l'aide à domicile a quadruplé en vingt ans. La part des salariés en CDI représente toutefois encore près de 80 % des effectifs. L'enquête démontre que les effectifs connaissent une hausse importante mais "l'adéquation entre la demande et l'offre s'effrite [...] en raison des conditions de travail ne supportant que difficilement une longévité dans la profession". Chiffre alarmant : 56 % des aides à domicile envisageraient de changer de métier, ce qui appelle selon les auteurs une revalorisation salariale et une amélioration des conditions de travail.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, "Aide à domicile : le recours aux contrats courts explose", 10 mai 2021, <https://www.ash.tm.fr/dependance-handicap/aide-a-domicile-le-recours-aux-contrats-courts-explose-669249.php>

10 millions d'euros de formation continue par an pour les travailleurs sociaux : le déploiement du nouvel accord-cadre national

Lancé dans le cadre de la stratégie pauvreté, ce plan de formation vise l'adaptation de la formation aux nouvelles formes de pauvreté auxquelles les professionnels font face. A cette fin un accord-cadre national a été signé pour trois ans en décembre 2020 par l'État, les OPCO du secteur (Uniformation et Cohésion sociale), le CNFPT, et l'ANFH, il vise donc tous les champs d'exercice des secteurs sociaux et médico-sociaux. Six thématiques de formation sont retenues par cet accord-cadre d'un montant de 30 millions d'euros pour 3 ans : la participation des personnes accompagnées, le développement social, « l'aller vers », le numérique, l'insertion sociale et professionnelle, les territoires. 80% de l'enveloppe est destinée aux départements dans le cadre de la contractualisation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le solde est alloué aux opérateurs de compétences et à l'ANFH et au CNFPT, au prorata du nombre de travailleurs sociaux qu'ils représentent.

Source : Gazette des communes, jeudi 20 mai 2021, "5 questions sur la formation des travailleurs sociaux dans la stratégie pauvreté", <https://www.lagazettedescommunes.com/746290/5-questions-sur-la-formation-des-travailleurs-sociaux-dans-la-strategie-pauvrete/>

2. Pauvreté - exclusion

Revalorisation annuelle de trois prestations sociales en avril 2021

- ❖ Le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est porté à 903,60 €
- ❖ Le montant du RSA est porté à 565,34 € (hors Mayotte où il est de 282,67 €)
- ❖ Le montant de la prime d'activité est porté à 553,71 € pour un foyer composé d'une seule personne (hors Mayotte où il est de 282,67 €)

Sources : décrets du 29 avril 2021 publiés dans le Journal Officiel du 30 avril 2021

1ers enseignements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018

Le comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, piloté par France Stratégie a publié son rapport 2021. Il s'est penché sur l'atteinte du double objectif affiché de la stratégie à savoir d'une part éviter la reproduction sociale de la pauvreté et d'autre part permettre aux gens de sortir de la pauvreté, ainsi qu'un troisième objectif pour lequel la France est engagée devant les Nations unies : ne laisser personne en situation de grande pauvreté.

Le comité soulève six points d'attention dans la poursuite de cette stratégie :

- mieux définir et comprendre la grande pauvreté,
- lutter contre les effets sur la pauvreté de la crise du coronavirus,
- renforcer la lutte contre le non-recours, aider les 18-24 ans les plus démunis,
- évaluer l'efficacité de l'accompagnement dans sa globalité,
- accélérer la mise en œuvre du plan « Logement d'abord »

Et propose 10 recommandations, autour de 4 axes prioritaires :

1. Se doter des moyens d'évaluer la Stratégie et assurer une continuité dans la politique de lutte contre la pauvreté
2. Renforcer la lutte contre les inégalités territoriales
3. Renforcer la lutte contre le non-recours
4. Expérimenter un revenu de base pour les 18-24 ans les plus démunis

Source : France Stratégie, <https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-de-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-pauvrete-rapport-2021>

Impact de la crise sanitaire sur la précarité : analyse du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales (CNLE)

Dans son étude intitulé « La pauvreté démultipliée », le CNLE pointe les effets de la crise sanitaire sur la fragilisation sociale et économique de la population française en lien avec la crise sanitaire.

Le CNLE établit plusieurs constats :

1. la perte d'emploi des couches moyennes et inférieures s'ajoute au chômage et empêche les plus précaires de sortir de la pauvreté
2. les réponses gouvernementales sont existantes mais insuffisantes
3. de nouveaux profils ont fait appel à l'aide alimentaire.
4. des inégalités criantes chez les jeunes. «La jeunesse constitue un angle mort de l'État-providence en France du fait de la forte familialisation de l'action publique débouchant sur une citoyenneté refusée», indique le rapport

Et se fait écho des évolutions substantielles sollicitées par les acteurs du milieu associatif :

- la levée de la limite d'âge fixée à 25 ans pour le droit à accéder au Revenu de solidarité active (RSA)
- la revalorisation du montant du RSA, quasiment gelé depuis 2017
- la mise en place d'une garantie jeune universelle

- le gel de la réforme de l'assurance chômage

Sources :

Le Monde, "Comment la crise sanitaire a aggravé la pauvreté en France", mardi 4 mai 2021, https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/04/crise-sanitaire-et-pauvrete-les-degats-sociaux-attenues-par-la-solidarite-nationale-vont-perdurer_6078984_3224.html

Actualités sociales hebdomadaires, "La Covid-19 a « démultiplié » la précarité, selon une étude remise au Premier ministre", mercredi 12 mai 2021, <https://www.ash.tm.fr/racine/politique-economique-et-sociale/la-covid-19-a-demultiplie-la-precarite-selon-une-etude-remise-au-premier-ministre-669575.php>

Un temps d'errance plus long, moins de femmes : le profil des sans-abris analysé en 2021 par rapport à 2020

La Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération nationale des SAMU sociaux ont publié leur étude sur le portrait des personnes sans domicile fixe début 2021. Il s'agit à 80 % d'hommes isolés (+ 10 points par rapport à 2020), ce qui peut être expliqué par les efforts considérables réalisés à destination des femmes et des enfants dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Par ailleurs, les personnes rencontrées par les associations vivent plus de trois ans à la rue pour 54 % d'entre eux (+ 16 points par rapport à 2020). Dès 2022, 18 grandes villes françaises vont lancer de manière coordonnée des opérations de comptage des personnes à la rue afin de disposer de ces données capitales, "la réponse [étant] locale avant d'être nationale" selon le sociologue Julien Damon.

Source : Le Monde, "État de santé, temps d'errance, accès aux soins : une étude dévoile le profil des sans-abris", 14 mai 2021, https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/14/les-grands-exclus-oublies-de-la-lutte-pourtant-active-contre-le-sans-abrisme_6080171_3224.html

Le gouvernement prolonge les places d'hébergement d'urgence créées pendant la crise sanitaire

Les 43 000 places d'hébergement d'urgence créées depuis le premier confinement, à destination des sans-abris, resteront ouvertes jusqu'à fin mars 2022. Une partie importante de ces places a été créée grâce à des accords avec des chaînes hôtelières. Cette annonce était attendue par les associations qui craignaient des retours massifs à la rue à partir de la fin de la trêve hivernale repoussée au 1er juin 2021. Les associations réclament toutefois une pérennisation de ces places ainsi qu'une anticipation des expulsions locatives dues à l'accroissement des impayés de loyers.

Source : Le Monde, "Les places d'hébergement d'urgence créées pour les sans-abris pendant la crise sanitaire sont prolongées", 21 mai 2021, https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/21/les-places-d-hebergement-d-urgence-creees-pour-les-sans-abri-pendant-la-crise-sanitaire-sont-prolongees_6080961_3224.html

France Urbaine propose quatre scénarii d'expérimentations au gouvernement pour lutter contre la précarité des jeunes de 18 à 25 ans

A la suite d'un travail de concertation, France urbaine propose 4 scénarii d'expérimentations au gouvernement, du moins au plus coûteux :

- ❖ Privilégier l'accès aux biens et services essentiels via des plateformes locales
- ❖ Ouvrir un droit universel à l'accompagnement financé vers l'emploi
- ❖ Élargir le public "Garantie Jeunes" en supprimant les freins actuels
- ❖ Créer un revenu de solidarité jeunesse aligné sur le montant du RSA, diminuant en fonction des revenus et réservée aux jeunes actifs

France Urbaine propose que trois territoires expérimentent chaque scénario pendant deux ans, soit 12 territoires expérimentateurs au total. L'association souhaite que 12 000 jeunes profitent de ces expérimentations.

Source : France Urbaine, conférence de presse du 4 mai 2021, https://franceurbaine.org/fichiers/documents/franceurbaine_org/version_presse_conference_de_presse_-_rapport_m.klein_-_mai_2021_-_copie.pdf

3. Enfance-famille

Une circulaire précise le cadre de la contractualisation avec les départements sur la protection de l'enfance pour 2021

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, une circulaire d'avril 2021 cadre la contractualisation entre préfetures, ARS et départements. 40 départements s'ajoutent aux 30 qui avaient déjà engagé une démarche de contractualisation en 2020. Tableau de bord et plans d'actions actualisés sont exigés des départements ayant contractualisé dès 2020 en vue de la passation d'avenants financiers au titre de l'année 2021. La procédure préexistante s'applique aux départements qui contractualisent cette année : engagements formalisés dans un contrat local de protection de l'enfance, plan d'actions...

Source : circulaire du 1er avril 2021, https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45161/CIRC

La fin des sorties sèches de l'ASE pour les jeunes majeurs prolongée de 4 mois par le législateur

La loi relative à l'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, avait instauré l'obligation pour les départements de maintenir dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance (ASE), tous les jeunes majeurs qu'ils prenaient déjà en charge.

L'examen du projet de loi organisant la sortie de la crise sanitaire prévoit un prolongement de cette obligation jusqu'au mois de septembre 2021, avec compensation par l'Etat des charges supplémentaires qui en résulteront pour les départements.

Toutefois, cette prolongation ne laisse pas d'inquiéter sur la situation de ces jeunes majeurs au-delà de septembre 2021, l'enjeu de mobiliser les dispositifs de droit commun (garantie jeunes, PIC ...) pour leur offrir une sortie positive sera majeur.

Source : Le media social, "Fin des "sorties sèches" de l'ASE : dispositif prolongé jusqu'en septembre", jeudi 20 mai 2021, https://www.lemediasocial.fr/fin-des-sorties-seches-de-l-ase-dispositif-prolonge-jusqu-en-septembre_QqGfwT?fbclid=IwAR01E3CeBcdsINAqflqiC3etNphUvHAvAF5XYFWs3NI21SA7PgL8hWjNqc4

Bonne pratique dans nos territoires – Le département du Finistère étend son soutien au tissu associatif pour limiter les placements dans le cadre de la protection de l'enfance

Depuis son appel à projets visant à diversifier les réponses éducatives de protection de l'enfance lancé en 2012, le conseil départemental du Finistère octroie des moyens croissants au service d'accompagnement pour les familles et adolescents (Safa) de l'association de La Sauvegarde du Finistère. Ce sont aujourd'hui plus de 110 mineurs qui sont suivis à domicile par des travailleurs sociaux, solution alternative au placement en établissement. Ces interventions sont soutenues par le département qui a récemment transféré plusieurs référents éducatifs supplémentaires dédiés à ce service.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, "Protection de l'enfance : dans le Finistère, La Sauvegarde limite les placements", 14 mai 2021, <https://www.ash.tm.fr/hebdo/3209/reportage/dans-le-finistere-la-sauvegarde-limite-les-placements-669701.php>

Comptes de la sécurité sociale 2020 : la branche famille affaiblie ?

La Cour des comptes pointe l'allègement des contrôles, en particulier son contrôle interne (sur les données déclarées, et les actes de liquidation effectués par les agents) pendant la crise sanitaire qui met en difficulté la branche famille. Cette carence, d'après la Cour des comptes, fragilise la gestion de la branche et lui fait courir des risques financiers, elle recommande donc un renforcement des outils et moyens pour l'avenir.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, 20 mai 2021, "Branche famille : les risques financiers insuffisamment couverts par le contrôle interne"

<https://www.ash.tm.fr/racine/politique-economique-et-sociale/branche-famille-les-risques-financiers-insuffisamment-couverts-par-le-contrôle-interne-cour-des-comptes-669962.php>

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/certification-des-comptes-2020-du-regime-general-de-securite-sociale>

Une conférence nationale des familles annoncée en septembre 2021

Si le contexte de la crise sanitaire a mis au second plan de nombreux sujets parmi lesquels la politique familiale, le 15 mai lors de la Journée internationale des familles, Adrien Taquet a donné rendez-vous du 14 au 17 septembre pour la première Conférence des familles organisée depuis 15 ans.

Cette annonce fait suivre à trois récentes publications :

- le bilan démographique 2020 (INSEE) qui enregistre le plus faible solde naturel depuis 1945
- Le rapport "L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale : bilan des réformes des vingt dernières années" du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge de mars 2021, qui constate une baisse des dépenses de prestations familiales légales depuis 2013.
- Une note de mai 2021 du haut-commissaire au plan "Démographie : la clé pour préserver notre modèle social". Il rappelle notamment que la démographie est "le fondement de toute politique" et s'interroge sur "la préservation sur le long terme de notre contrat social en cas d'affaiblissement de notre dynamique démographique".

Source : Banque des territoires, 20 mai 2021, "Avec le recul démographique, la politique familiale revient au premier plan", <https://www.banquedesterritoires.fr/avec-le-recul-demographique-la-politique-familiale-revient-au-premier-plan>

4. Migrations - Asile

La prise en charge des MNA en France fait l'objet d'une saisine du Comité des droits de l'enfance de l'ONU

Le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant et l'ONG Kids Empowerment annoncent saisir le Comité des droits de l'enfant de l'ONU en vue de l'ouverture d'une enquête sur les violations graves et systématiques de la Convention relative aux droits de l'enfant commises par la France relatives à la situation des enfants migrants non accompagnés sous sa juridiction".

Entre autres points, les associations relèvent des disparités territoriales, qui se manifestent "de l'accueil à la prise en charge" et soulignent "un problème systémique, lié à la délégation de la protection de l'enfance aux départements français, au manque de gouvernance, d'harmonisation, de suivi et de contrôle qui permettraient aux MNA d'être traités de manière analogue quel que soit le territoire dans lequel ils se présentent initialement comme mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille".

Source : Banque des territoires, Les associations saisissent l'ONU sur la situation des MNA en France, 10 mai 2021, <https://www.banquedesterritoires.fr/les-associations-saisissent-lonu-sur-la-situation-des-mna-en-france>

New EU Strategy on voluntary return and reintegration

Fin avril, la Commission a présenté la nouvelle stratégie de l'UE visant à mieux accompagner le retour dans leur pays d'origine des personnes qui n'ont pas le droit de séjourner en Europe, notamment en améliorant la qualité des programmes d'aide au retour volontaire et en mettant en place des procédures et des règles "rapides et équitables" communes aux États membres. Cette communication fait suite au nouveau pacte pour la migration, présenté en septembre 2020, la Commission propose notamment de s'appuyer sur : la refonte de la directive relative

au retour, une proposition modifiée de règlement sur les procédures d'asile, et à la révision du règlement Eurodac.

Source : Banque des territoires, "Asile : l'UE précise la réforme et met l'accent sur le retour volontaire", 4 mai 2021 <https://www.banquedesterritoires.fr/asile-lue-precise-la-reforme-et-met-laccent-sur-le-retour-volontaire>
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_1931
https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/pdf/27042021-eu-strategy-voluntary-return-reintegration-com-2021-120_en.pdf

5. Grand âge - autonomie - dépendance

La CNSA prépare sa transformation en vue de la gouvernance de la cinquième branche de la Sécurité sociale

Fin avril, le conseil d'administration de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a approuvé l'avenant à la convention d'objectifs et de gestion qui la lie à l'État. Alors que le premier volet couvre les chantiers prioritaires (feuille de route MDPH 2022, Ségur de la santé, conventionnement CNSA/Départements 2021-2024), le second volet s'attache à préparer la transformation de la CNSA en une caisse de branche. La loi du 7 août 2020 instaurant la branche "autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées" confie en effet sa gestion à la CNSA. L'avenant permet d'adapter ses fonctions budgétaires et ses systèmes d'information pour rendre opérationnelle la gestion de la 5ème branche.

Source : Banque des territoires, "La CNSA revoit sa COG pour se préparer à la gouvernance de la cinquième branche", 29 avril 2021, <https://www.banquedesterritoires.fr/la-cnsa-revoit-sa-cog-pour-se-preparer-la-gouvernance-de-la-cinquieme-branche>

Un appel à projets CNSA-Cnav de 30 millions d'euros en faveur des résidences autonomie

La CNSA et la Cnav ont lancé fin avril leur Plan d'aide à l'investissement dans les résidences autonomie (réhabilitation, modernisation, mise aux normes ou création). Le plan prend la forme d'un appel à projets national qui s'élève cette année à 30 millions d'euros grâce aux fonds mobilisés dans le cadre du Ségur de la santé.

Source : communiqué de presse de la Cnav et de la CNSA, 21 avril 2021, <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub/files/Presse/Communiqués/210421%20CP-PAI-2021%20-%20web.pdf>

2 004 euros : le prix mensuel médian d'une place en EHPAD en 2019

Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui recense chaque année les tarifs pratiqués par les Ehpad, le prix mensuel médian a encore progressé entre 2018 et 2019. Des disparités existent toutefois. D'abord, l'écart entre les établissements les moins coûteux et ceux les plus coûteux s'accroît. Une corrélation entre le prix de l'immobilier sur le territoire et le tarif en établissement est aussi mise en lumière. Enfin, certaines métropoles connaissent un tarif moyen jusqu'à 10% plus élevé que leur périphérie.

Source : CNSA, "Les prix des EHPAD s'établissent à 2 004 euros en 2019", 23 avril 2021, <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/les-prix-des-ehpad-setablissent-a-2-004-euros-en-2019>

La Défenseure des droits pointe l'atteinte aux droits fondamentaux des résidents d'EHPAD, aggravée par la crise sanitaire

Dans un rapport très sévère, la Défenseure des droits relève des carences substantielles dans l'accès aux droits des personnes âgées résidant en EHPAD, y compris sur le consentement éclairé, la vie privée et le droit à la propriété d'effets personnels régulièrement spoliés. Si l'instauration en 2007 de la notion de "projet personnalisé" en Ehpad fut une avancée, ce dispositif achoppe souvent sur le manque de moyens des établissements. Plusieurs recommandations s'adressent aux conseils départementaux, notamment en matière de

formation du personnel sur les questions de maltraitance et de respect de l'intimité des résidents.

Source : rapport de la Défenseure des droits, "Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD", 4 mai 2021, <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rap-ehpad-num-29.04.21.pdf>

De nombreux professionnels préconisent une réforme de la prise en charge des personnes âgées hors EHPAD

Plusieurs associations et syndicats de professionnels en gériatrie renouvellent leur recommandation de création de maisons gériatriques de proximité. Ces établissements viendraient compléter l'offre actuelle de prise en charge des personnes âgées en étant davantage destinés aux personnes âgées qui ne souffrent pas de troubles poly-pathologiques. Plus qu'un lieu d'hébergement, la maison gériatrique de proximité serait un lieu de coordination riche des compétences croisées des professionnels de l'Ehpad à domicile (aides à domicile, SSIAD, HAD...).

Source : Actualités sociales hebdomadaires, "EHPAD du futur : un lieu où se crée la politique gériatrique de territoire", 7 mai 2021 <https://www.ash.tm.fr/dependance-handicap/ehpad-du-futur-un-lieu-ou-se-cree-la-politique-geriatrique-mcoor-668961.php>

6. Handicap

La CNSA dresse un portrait global de l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées

Anticipant la vision transversale du 5ème risque sur les personnes âgées et les personnes handicapées, la CNSA a pour la première fois rendu un bilan global de l'offre à destination de ces publics. Dans le champ du handicap, un rythme soutenu de création de places s'allie à une consommation croissante des crédits. La Stratégie nationale pour l'autisme contribue notamment au développement de l'offre médico-sociale avec l'émergence de plateformes de coordination et d'orientation (PCO) pour la prise en charge des enfants de moins de 7 ans souffrant de troubles du spectre autistique.

Source : Gazette des communes, "Grand âge et handicap : bilan de l'offre à fin 2019", 30 avril 2021, <https://www.lagazettedescommunes.com/743007/grand-age-et-handicap-bilan-de-loffre-a-fin-2019/>

La CNSA acte l'évolution structurelle de ses financements aux MDPH

À l'occasion du dernier conseil d'administration de la CNSA évoqué dans la rubrique 5. *Autonomie*, l'établissement a approuvé le projet de décret modifiant la structure de ses concours financiers aux départements pour le financement des maisons départementales des personnes handicapées. Pour rappel, les MDPH sont cofinancées par l'État et la CNSA à hauteur de 77 millions d'euros environ chacun, en 2020, hors apports des départements. Le projet de décret prévoit l'augmentation des moyens de fonctionnement des MDPH (+ 10 %) et la création d'une part variable des crédits alloués aux MDPH en fonction de l'activité de la structure évaluée via divers indicateurs.

Source : Banque des territoires, "MDPH, investissement et conventionnement : les trois priorités de la CNSA pour 2021", 30 avril 2021, https://www.banquedesterritoires.fr/mdph-investissement-et-conventionnement-les-trois-priorites-de-la-cnsa-pour-2021?pk_campaign=Flux%20RSS&pk_kwd=2021-05-01&pk_source=Actualités%20Localtis&pk_medium=RSS

7. Santé - Covid

Le rapport de la Mission indépendante sur la gestion de la crise sanitaire en France est paru

Présidée par le Professeur Didier PITTET, la Mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémique s'est attachée

à mettre en lumière les forces et les faiblesses françaises dans la gestion de la crise en comparaison internationale ainsi que d'identifier les éléments structurants du système de santé français qui doivent être améliorés voire transformés.

Partant de l'analyse éclairée de l'impact et de la gestion de la crise sanitaire en France, la Mission fait 40 propositions qui ont pour objectif de provoquer un nouvel essor de la santé publique en France. Elle souligne l'importance de mieux anticiper les risques, de renouveler les méthodes de veille sanitaire, de placer la prévention à côté du soin, et de revaloriser la santé publique dans les études et la recherche.

Source : "Rapport final Mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques", mai 2021, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/279851.pdf>

Géopolitique du vaccin : mercredi 5 mai 2021, l'annonce des États-Unis en faveur de la levée des brevets pharmaceutiques intervient dans un contexte de dissensus international

Après s'être longtemps opposés à la levée des brevets pharmaceutiques, les États-Unis se sont positionnés favorablement, remettant ainsi en jeu la question sur la scène internationale, après l'absence d'entente au sein de l'OMC.

Si les défenseurs, 60 pays membres de l'OMC, dont l'Inde et l'Afrique du Sud en tête de pont, avancent les circonstances extraordinaires de cette crise sanitaire mondiale qui imposent des mesures extraordinaires, les opposants à la levée des brevets, au premier rang desquels l'Allemagne et l'Union européenne craignent que les groupes pharmaceutiques soient dissuadés de poursuivre leur recherche et développement au motif d'atteinte à leur business model.

La réunion de l'OMC préalable au sommet des 8 et 9 juin 2021 sera déterminante pour entériner ou non la levée de protection de la propriété intellectuelle des laboratoires à l'échelle internationale.

Sources :

Les Echos, mercredi 5 mai 2021, "Vaccins : l'OMC échoue à suspendre les brevets, les États-Unis ouvrent une brèche", <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/vaccins-lomc-echoue-a-suspendre-les-brevets-1312762>

Les Echos, vendredi 7 mai 2021, "Vaccins contre le Covid : la suspension des brevets en dix questions", <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/vaccins-contre-le-covid-la-suspension-des-brevets-en-dix-questions-1313277>

Des propositions pour la refonte l'OMS à l'aune des constats de la crise sanitaire

Mandaté par l'organisation onusienne, un panel indépendant préconise une aide accrue aux pays du Sud et un nouveau système de surveillance pandémique. Le groupe d'experts indépendants porte des conclusions sévères sur le rôle de l'OMS depuis le début de la crise sanitaire évoquant des attermoissements, retards, impréparation, ...

En conséquence, ils réclament deux types de mesures :

- En urgence : l'accès au vaccin pour toute la communauté internationale par une intervention rapide et conjointe, sous trois mois, de l'OMS et de l'OMC en lien avec les big pharma. La solidarité Nord-Sud est un autre axe phare des recommandations experts, en particulier l'accélération du dispositif Covax mis en place par l'OMS.
- Au plan structurel : simplifier les procédures, intégrer le principe de précaution, et renforcer l'indépendance de l'OMS en rendant non renouvelable le mandat de son directeur général et en fiabilisant son financement.

Source : Le Monde, mercredi 12 mai 2021, "Covid-19 : un rapport d'experts prône une refonte de l'OMS", https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/12/covid-19-un-rapport-d-experts-prone-une-refonte-de-l-oms_6079986_3244.html

Les Echos, mercredi 12 mai 2021, "Covid : les huit mesures choc du panel d'experts pour lutter contre la pandémie", <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/covid-les-huit-mesures-choc-du-panel-d-experts-pour-lutter-contre-la-pandemie-1314697>

Une loi en-deçà des espérances pour les collectivités locales en matière de réforme du système de santé

La loi du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification a eu un parcours chaotique, avec l'échec de la commission mixte paritaire, alors que le gouvernement avait engagé une procédure accélérée en 2020. La question de la gouvernance, essentielle pour les collectivités qui souhaitent être davantage associées, a définitivement été mise de côté.

Source : Gazette des communes, mardi 27 avril 2021, La loi réformant le système de santé est publiée au Journal officiel, <https://www.lagazettedescommunes.com/742420/la-loi-reformant-le-systeme-de-sante-est-publiee-au-journal-officiel/?abo=1>

La décentralisation sanitaire : une utopie ?

L'institut Santé a publié le 20 mai dans Le Point un « Appel des 50 pour une impérieuse nécessité de décentraliser la santé ! ». L'institut Santé, souhaite ouvrir le débat de la territorialisation du système de santé en vue des élections départementales et régionales à venir.

Sa proposition : réorganiser le système sur des périmètres de bassins de vie de 150 000 habitants par substitution à tous les découpages existants, pour donner une place plus importante à l'approche populationnelle et aux nouveaux défis sanitaires. La résorption des inégalités de santé, le maintien en bonne santé pour toutes les classes d'âge passe, pour ces signataires, par une réorganisation des compétences localement, qui donne une place centrale au département, sans omettre d'impliquer le bloc local et les régions.

L'institut pose des conditions à réunir pour réussir ce « big bang institutionnel » : - un état-stratège, qui définira une stratégie nationale en santé avec des objectifs mesurables et un financement adéquat, - un état-régulateur garant de l'égalité d'accès aux services de santé : - le transfert aux collectivités de l'intégralité des budgets déjà alloués aux missions sanitaires , - les collectivités disposent de la souplesse nécessaire pour adapter la stratégie et les solutions aux spécificités territoriales.

Source : Gazette des communes, Club santé-social, le 21 mai 2021, <https://www.lagazettedescommunes.com/746834/50-professionnels-signent-un-appel-pour-la-decentralisation-sanitaire/>

Hôpitaux de proximité : une ordonnance et un décret en précisent le cadre

Prévue par la LFSS pour 2015, la réforme des hôpitaux de proximité trouve un aboutissement dans l'ordonnance et le décret du 12 mai 2021 qui précisent :

- la procédure de labellisation des hôpitaux de proximité, le fonctionnement et la gouvernance spécifiques à ces établissements, ainsi que les modalités selon lesquelles une structure dépourvue de la personnalité morale peut devenir hôpital de proximité.
- les conditions et les modalités d'inscription des établissements de santé sur les listes régionales des hôpitaux de proximité, et de coopération avec les acteurs de santé de son territoire assurant des soins de premier recours.

Source : Banque des territoires, lundi 17 mai 2021, "Une ordonnance et un décret pour installer les hôpitaux de proximité", <https://www.banquedesterritoires.fr/une-ordonnance-et-un-decret-pour-installer-les-hopitaux-de-proximite>

La création de maisons de santé simplifiée

Une ordonnance du 12 mai entend favoriser le développement de l'exercice coordonné des professionnels de santé par deux moyens principaux :

- Les communautés professionnelles territoriales de santé constituées sous forme d'associations conventionnant avec l'ARS et la CPAM pour assurer diverses missions liées à l'accès aux soins, à la prévention, etc.
- Le recours au salariat au sein des maisons de santé pluridisciplinaires.

Une autre ordonnance du même jour porte sur les équipements lourds, parfois subventionnés par les collectivités, et sur l'hospitalisation à domicile.

Source : Banque des territoires, "Une ordonnance fixe le cadre des CPTS et assouplit le régime des maisons de santé", mardi 18 mai 2021, <https://www.banquedesterritoires.fr/une-ordonnance-fixe-le-cadre-des-cpts-et-assouplit-le-regime-des-maisons-de-sante>

8. Logement

Adoption de l'accord-type entre l'État, la CNSA et les Départements sur la prestation d'aide à la vie partagée (AVP) pour promouvoir l'habitat inclusif

Toujours dans le cadre du conseil d'administration de la CNSA (*voir rubriques 5. et 6.*), l'accord-type sur la prestation d'aide à la vie partagée (AVP) a été adopté. L'AVP pourra être versée à tout habitant d'un habitat inclusif dont le porteur aura passé une convention avec le département. Elle est financée par le département avec une participation de la CNSA. A ce stade, une trentaine de départements se sont engagés à la déployer d'ici à la fin de l'année, avant soixante autres départements à partir de 2022. L'accord-type vise à structurer cette nouvelle prestation dans le cadre de l'habitat inclusif qui est une nouvelle compétence des conférences départementales des financeurs de la perte d'autonomie depuis 2019.

Source : Banque des Territoires, "Habitat inclusif : adoption de l'accord-type de l'État, CNSA et départements sur l'aide à la vie partagée", 29 avril 2021, <https://www.banquedesterritoires.fr/habitat-inclusif-adoption-de-laccord-type-etat-cnsa-et-departement-sur-laide-la-vie-partagee>

Lancement d'une expérimentation de lutte contre les logements vacants

A la suite d'un appel à candidatures, 68 collectivités ont été retenues pour expérimenter des outils de lutte contre les logements vacants par le biais d'une remise sur le marché. Les collectivités choisies bénéficieront du logiciel "Zéro logement vacant" visant à aider les collectivités à repérer les propriétaires de logements vacants. Des crédits d'ingénierie sont également prévus. Environ 1,1 million de logements sont aujourd'hui inoccupés en France depuis plus de deux ans, soit 3,5 % du parc privé. La tendance s'aggrave depuis 2015.

Source : Communiqué de presse du ministère de la transition écologique, 4 mai 2021, <https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-vacance-des-logements-des-territoires-pilotes-accelerer-remise-sur-marche-des-logements>

Action Logement se mobilise pour atteindre l'objectif de construction de 250 000 logements sociaux

Dans le cadre de la signature avec l'État d'un avenant au protocole en faveur de la construction de logements sociaux, Action Logement a lancé le 10 mai un Appel à manifestation d'intérêt en vue d'octroyer des subventions supplémentaires aux opérateurs du logement social pour un montant global de 525M € (répartis en fonction de la nature et de la localisation du projet). En sus des subventions, 100M € sont débloqués pour souscrire des titres participatifs émis par les offices d'habitat.

Source : communiqué de presse d'Action Logement, 5 mai 2021, https://groupe.actionlogement.fr/sites/alg/files/images/CP_DP/2021/21_0505_cp_nouveaux_financements_pour_les_ols.pdf

9. Emploi - insertion

A mi-parcours, le PIC porte des évolutions substantielles dans l'accès à la formation et à l'emploi même si la crise sanitaire a freiné sa mise en œuvre

Dans le bilan mi-parcours du Plan d'investissement dans les compétences 2018-2022, le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion tire trois conclusions temporaires :

1. Une amplification du nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi : le taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi progresse ainsi fortement : 1 demandeur d'emploi sur 6 a accédé à la formation en 2020, contre 1 sur 10 en 2015.
2. Une priorisation de l'effort de formation, tant en matière de secteurs d'activité que de publics
3. La transformation des parcours de formation et des pratiques marquée par l'intégration de davantage de technologies numériques et un accompagnement pédagogique, l'individualisation des parcours.

Source : Gazette des communes, "Plan d'investissement dans les compétences : un impact minoré par la crise Covid", vendredi 7 mai 2021, <https://www.lagazettedescommunes.com/744509/plan-dinvestissement-dans-les-competences/>

Le Covid 19 et les effets sur l'emploi : des impacts territoriaux variables

France stratégie s'est penché l'impact territorial du choc économique sur l'emploi pour l'année 2020, et montre que la Côte d'Azur, les Alpes ou encore la Corse ont été fortement affectés, quand d'autres territoires ont mieux résisté, tels certains territoires de l'ouest et du centre de la France.

En résumé, France stratégie constate que les conséquences de la crise sont plus fortes dans l'est et le sud de la France où se concentrent des zones touristiques et certaines zones industrielles. L'analyse proposée prend appui sur des données objectives : - l'exposition à la perte de valeur ajoutée liée à la composition sectorielle de l'emploi, - le taux de recours apparent à l'activité partielle, et - la variation de l'emploi salarié privé. Au total, la composition sectorielle des territoires – en particulier le poids de l'hébergement et la restauration – apparaît comme un facteur déterminant de la variabilité du choc.

Source : France stratégie, "L'emploi en 2020, géographie d'une crise", Avril 2021, <https://www.strategie.gouv.fr/publications/lemploi-2020-geographie-dune-crise>

Le télétravail : un modèle jugé inadapté par les personnes en situation de handicap

Une enquête menée par l'Agefiph et Ipsos montre qu'une majorité de personnes en situation de handicap s'estime lésée par le travail à distance. Isolement, anxiété, dégradation des conditions de travail : les conséquences du télétravail sont nombreuses et plus prégnantes chez ce public en comparaison avec l'ensemble des salariés. Plusieurs propositions pour l'après-crise ont déjà fleuri : la création de tiers-lieux accessibles à tous ou encore le développement du mentorat.

Source : Gazette des communes, "Les personnes en situation de handicap ne souhaitent plus télétravailler", 17 mai 2021, <https://www.lagazettedescommunes.com/745318/les-personnes-en-situation-de-handicap-ne-souhaitent-plus-teletravailler/>

Refonder les dispositifs de zonages en faveur du développement économique et de l'emploi dans les territoires

Un rapport interministériel (IGAS, CGEDD, IGA, IGF) publié fin avril 2021, conclut à un impact globalement faible de ces zonages sur l'emploi, et appelle un renouvellement en faveur des territoires défavorisés. Trois principes fondateurs sont proposés : un diagnostic amélioré de la 'vulnérabilité' des zones concernées, une différenciation locale adaptée aux enjeux, un portage local mieux organisé.

3 scénarios d'évolution de la géographie prioritaire sont ainsi proposés :

1. rationalisation des périmètres et simplification des règles d'éligibilité pour les entreprises, notamment en milieu rural et dans les bassins en reconversion industrielle ;
2. convergence des leviers d'intervention et constitution de « boîtes à outils » régionales à mobiliser dans le cadre de contrats territoriaux ;
3. suppression de ces exonérations territorialisées, reconverties en concours directs dans le cadre de fonds régionaux de soutien aux entreprises auxquels participeraient les collectivités territoriales et divers acteurs économiques

Source : IGAS, <https://igas.gouv.fr/spip.php?article817>

Bonne pratique dans nos territoires – A Lille, la Maison de l'aide à domicile forme des allocataires du RSA

L'association lilloise de la Maison de l'aide à domicile a créé un centre de formation qui cible les personnes éloignées de l'emploi, et principalement les allocataires du RSA. Depuis janvier 2021, une convention avec l'Etat a permis d'étendre cette formation en alternance sur une durée d'un an, de transformer l'association en une entreprise d'insertion proposant des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), à temps plein, payés au Smic. Selon le directeur de la structure, un CDI est systématiquement proposé à la fin de la formation.

Source : Gazette des communes, "Des allocataires du RSA formés à l'aide à domicile par l'association qui les embauchera", 30 avril 2021, <https://www.lagazettedescommunes.com/741455/des-allocataires-du-rsa-formes-a-laide-a-domicile-par-lassociation-qui-les-embauchera/>

10. Éducation

Les Régions se saisissent de la compétence transports scolaires prévue par la loi NOTRe

Rendu public seulement en mai 2021, le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la compétence transports scolaires produit par le CGEDD et l'IGA montre que les régions se sont "massivement saisies" de l'opportunité offerte par l'article 15 de la loi NOTRe du 7 août 2015. Dès 2017, huit régions (Bretagne, Centre-Val de Loire, Bourgogne Franche-Comté, Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur) sur les 11 concernées par cette évolution exerçaient directement cette compétence dans tous les départements de leur territoire. Pour assurer la continuité, elles ont maintenues les équipes issues des départements ainsi que leurs implantations départementales, le cadre des contrats départementaux et souvent les mêmes opérateurs.

Source : Banque des territoires, "Transports scolaires : une compétence dont les régions se sont "massivement saisies", selon un rapport au gouvernement", mardi 11 mai 2021, https://www.banquedesterritoires.fr/transports-scolaires-une-competece-dont-les-regions-se-sont-massivement-saisies-selon-un-rapport?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2021-05-11&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localitis&pk_medium=newsletter_quotidienne

La cantine à 1 euro : l'État a la relance d'un dispositif à la peine

Mis en place en 2019 dans le cadre de la stratégie pauvreté, le dispositif de « cantine à 1 euro » destiné aux enfants des familles défavorisées peine à se déployer. Pour y remédier, de

nouvelles communes sont éligibles à l'aide de l'Etat pour la mise en place de cette tarification sociale, haussant 12000 leur nombre et à la 3 euros pour 1 euro sa participation.

De plus à la demande des maires, soucieux de la pérennité du dispositif, ont obtenu la signature de conventions avec l'Etat pour une durée de trois ans.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Cantine à 1 euro » : un dispositif étendu mais mal connu, mercredi 19 mai 2021, <https://www.ash.tm.fr/enfance-famille/cantine-a-1-euro-un-dispositif-etendu-mais-mal-connu-669903.php>

Point de vue : « Pour promouvoir la laïcité, il faut conforter l'école »

Dans cette interview, Jean-Paul DELAHAYE, ex DEGESCO et actuel administrateur en charge de la laïcité à la Ligue de l'enseignement livre une analyse sur le rôle de l'école comme socle de la laïcité, valeur républicaine. Sont abordés des sujets qui concernent directement les décideurs locaux : la religion et l'école, la non scolarisation et son contrôle, la formation à la laïcité et la citoyenneté, etc.

Source : Gazette des communes, mardi 27 avril 2021, « Pour promouvoir la laïcité, il faut conforter l'école », <https://www.lagazettedescommunes.com/742555/pour-promouvoir-la-laicite-il-faut-conforter-lecole/?abo=1>

11. Retraites

La DREES publie le panorama annuel de la retraite, édition 2021

Fin 2019, les régimes de retraite français comptent 16,7 millions de retraités percevant une pension de droit direct, l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite s'élève à 62 ans et 2 mois, la pension moyenne tous régimes confondus s'établit, à cette date, à 1 503 euros bruts mensuels parmi les retraités résidant en France.

Le panorama présente un tableau détaillé des retraités et du système de retraite français pour l'année 2019 et les années précédentes tenant compte des évolutions législatives et réglementaires.

Sources :

Les Echos, "Près de 17 millions de retraités en France, la pension moyenne nette à 1393 euros", jeudi 20 mai 2021, <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/pres-de-17-millions-de-retraites-en-france-la-pension-moyenne-nette-a-1393-euros-1316610>

Site de la DREES, "Les retraités et les retraites - édition 2021", jeudi 20 mai 2021, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/documents-de-referance/panoramas-de-la-drees/les-retraites-et-les-retraites-edition-2021>